



**Dimanche 21 novembre 2021**

### **Règlement 2021**

**Pass Sanitaire obligatoire pour les tous les coureurs et les accompagnateurs pour accéder aux complexe sportif André Savonne, salle Jean Galia et Cave des Vignerons du Castelas**

#### **Les courses**

La Foulée buissonnière 7 km et la Foulée originelle 10,5 km sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés des catégories Cadet à Masters, selon règlement FFA au jour de la course.

Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs

Départ commun 10h00 devant la cave coopérative des vigneronns du Castelas.

Arrivée salle Jean Galia après :

Le petit Vayère et une boucle dans le Village pour la Foulée Buissonnière 7 km

Deux boucles dans le village et les vignes pour la Foulée originelle 10,5 km

#### **Inscriptions**

Toute inscription implique l'acceptation du règlement. Aucune inscription ne sera enregistrée sans certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course ou d'une licence FFA en cours de validité.

Aucun remboursement possible pour quelque motif que ce soit, y compris force majeure.

Transfert autorisé sur demande à l'organisateur

Inscription en ligne sur [www.kms.fr](http://www.kms.fr) jusqu'au vendredi 19 novembre.

Inscription sur place à la cave des Vignerons du Castelas jusqu'au samedi 20 novembre 18h.

Inscription par courrier en retournant le bulletin d'inscription à la Cave des vigneronns du Castelas, Avenue de Signargues, 30650 Rochefort du Gard (date limite d'envoi mercredi 17 novembre).

Bulletin d'inscription à télécharger en ligne sur : [lafouleedesvigneronsducastelas.com](http://lafouleedesvigneronsducastelas.com)

Course limitée en nombre de dossards, l'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date limite si la sécurité de la course est en péril.

#### **Pas d'inscription le jour même.**

Remise des dossards sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité :

Le 20/11 à la cave coopérative des vigneronns du Castelas de 10h à 18h00

Le 21/11 de 7h30 à 9h30 salle Jean Galia

**Temps limite de course : 1h45.** Au-delà de cette barrière horaire les coureurs seront hors responsabilité de l'organisation.

#### **Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité

## **Assurance**

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.  
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. En cas d'accident corporel les organisateurs de la foulée ne pourront être tenu pour responsable.

## **CNIL \***

Sauf refus écrit de votre part à l'organisateur, toute photo prise lors de l'épreuve pourra être diffusée et utilisée librement pour diverses publicités et publications.

\*Cette disposition s'applique à la Foulée des enfants, à la Foulée buissonnière et à la Foulée originelle.

## **Services**

Chronométrage effectué par KMS

Parking salle Jean Galia, douche et wc salle Jean Galia

## **Récompenses : Podium salle Jean Galia à partir de 11h30**

Cadeaux à tous les participants.

## **La Foulée buissonnière**

Remise des prix aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes

## **La Foulée originelle**

Remise des prix par catégorie sans cumul (Cadets à Vétéran selon les anciennes catégories).

Prix spéciaux pour les déguisés, tirage au sort, poids en vin ...

Nombreuses surprises

Maillot à pois

Une récompense sera attribuée à la meilleure grimpeuse et au meilleur grimpeur. Chronométrage assurée entre deux points du parcours installés rue du Grand pont et avenue de Provence (dernière côte avant de rejoindre l'arrivée)

Challenge du nombre

## **La Foulée des enfants**

Courses encadrées par le Rochefort Sport Athlétisme

Les Courses :

Courses sur route réservées aux catégories Poussins (+/- 950m), Benjamins et Minimes (+/- 1500m), filles et garçons.

Départ :

9h et 9h20 Stade André Savonne

Récompenses :

Podium salle Jean Galia à partir de 10h15

Remise des prix par catégorie

Inscriptions

Elles se font par les parents le jour même Salle Jean Galia entre 7h30 et 8h30 sur présentation d'une Licence FFA, ou sportive agréée par la FFA, ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition de moins de 6 mois à la date de la course et d'un pass sanitaire (selon règlement en vigueur).

## **COVID**

Les règles sanitaires évoluant régulièrement, les coureurs s'engagent respecter le protocole sanitaire établi par l'organisateur. Le **pass sanitaire** devra être présenté lors du retrait des dossards. Sans l'une de ces pièces justificatives aucun dossard ne pourra être délivré.

## **RAPPEL DU PASS SANITAIRE ( au 19 juillet 2021)**

Le pass sanitaire consiste en un QR-Code qui figure dans l'application TousAntiCovid ou sur papier, et qui est généré suite :

- à un **résultat d'examen négatif** (PCR ou antigénique) par un laboratoire, une pharmacie, un infirmier, etc. datant de moins de 48h
- à un **certificat de vaccination** attestant d'un schéma vaccinal complet par un centre de vaccination, un médecin, une pharmacie, etc. datant de plus de 7 jours pour les vaccins à deux injections et de plus de 14 jours pour le vaccin à une injection Janssen.
- à un **certificat de rétablissement** suite à une contamination par la Covid-19 datant de plus de 15 jours et de moins de 6 mois par un médecin, un laboratoire, etc.